

### **Salah Hamouri arrêté mais libéré sous la pression internationale**

Dans un communiqué fin mai, nous nous étions émus du fait que Salah Hamouri, que notre délégation avait rencontré en juillet dernier en Palestine, avait échappé de peu à une arrestation arbitraire, du fait de ses activités pour défendre les prisonnier-es politiques palestiniens.

La police israélienne s'est montrée « patiente »...

C'est en se rendant à un centre médical de Jérusalem pour effectuer un test du Covid-19, obligatoire pour prendre l'avion pour la France, pour un départ prévu le 4 juillet prochain, que l'avocat franco-palestinien a une nouvelle fois été arrêté par les autorités israéliennes. Il devait être présenté devant un juge le 1<sup>er</sup> juillet mais cela a été repoussé au 07 juillet. Le consulat de France a été alerté. Selon son comité de soutien, il a été conduit au centre d'interrogatoire de Moskobiye, à Jérusalem, et aucun motif n'a été communiqué pour justifier son arrestation. Salah Hamouri avait subi le même traitement en août 2017, à quelques jours d'un voyage en France pour retrouver son épouse et son fils, puis purgé treize mois de détention administrative, sans jugement ni accusation prouvée.

Ce mardi 07 juillet, la justice israélienne a été obligée de relâcher Salah, sous la contrainte des pressions internationales.

Mais il a été libéré sous conditions, notamment le paiement d'une caution, mais aussi en s'engageant à ne pas parler pendant 3 mois à une liste de personnes et à la nécessité de se rendre « *disponible pour d'éventuelles convocations de la justice* ».

La FERC CGT exige du gouvernement français qu'il intervienne fermement auprès des autorités israéliennes pour que notre compatriote, notre ami, notre camarade puisse retrouver une vraie liberté, lui permettant de revenir en France voir sa famille quand bon lui semble tout en continuant ses activités d'avocat au service des prisonnier-es politiques palestiniens.

Montreuil, le 8 juillet 2020